

Commune de Civrieux d'Azergues
COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 juin 2013

L'an deux mil treize, le 10 juin à 20h30 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 27 mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-Luc Torrequadra , Maire.

Etaient Présents : M Jean-Luc Torrequadra Mme Césari, MM Binaud, Ehret, Zilliox, Maires Adjoints ; MM. Gouttard, Lacaille, Rollin, Simiand, Mme Vivet.

Etaient absents excusés : Mme Lacoste qui donne pouvoir à Denis Binaud
Mme Grange qui donne pouvoir à Joëlle VIVET

Nombre de conseillers en exercice: 12 présents : 10 votants : 12
Secrétaire de séance : D.Binaud

Approbation du compte rendu de la réunion du 29 avril 2013 par 11 pour, 1 contre

Mme Césari n'approuve pas ce compte rendu ; en effet selon elle, le compte rendu de la commission d'urbanisme concernant la DIA rue des Verchères, ne reflète pas complètement la discussion. Il paraît difficile de faire référence à l'orientation d'aménagement qui a été travaillé par la commission d'urbanisme, dans le cadre de la modification du PLU, puisque ce dernier est toujours en cours, l'enquête publique n'étant pas encore programmée. Elle précise que la densification a été prise en considération compte tenu de la taille des parcelles envisagées.

Choix du titulaire de la délégation de service public de l'assainissement collectif et non collectif

Chaque conseiller a pu prendre connaissance des éléments de la procédure, joint à la convocation, relatant toute la démarche de mise en concurrence, de négociation pour la signature de la convention sur le choix du délégataire du service public d'assainissement collectif et non collectif, ainsi que du rapport d'analyse des offres.

Au terme **de la procédure, il est demandé au Conseil Municipal de valider le choix de Monsieur le Maire** de retenir l'entreprise SAUR, avec la proposition tarifaire suivante :

Coût PV €/m³ 0.47

Total 120m³ 68.40€

Le contrat entrera en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2013, pour une durée de 10 ans.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le choix de l'entreprise SAUR comme délégataire,

Approuve le contrat et ses annexes, les règlements de service et autorise M. le Maire à signer le contrat de délégation du service public et les pièces annexes ainsi que tous documents relatifs à cette procédure.

Cession terrain à Mrs Espié et Pin

Il est rappelé que depuis 1993 un dossier est ouvert au sujet d'un chemin rural qui borde les propriétés Pin et Espié, et qui est en impasse du fait de la création de la voie ferrée vers 1905. A la demande des propriétaires riverains, et pour classer ce dossier ancien, il est proposé de céder environ 116m² de ce chemin, pour moitié à chacun des riverains, à l'euro symbolique, tous les frais afférents (géomètre, notaire, enquête publique) étant à la charge des demandeurs.

Certains conseillers municipaux demandent qu'un prix de vente soit fixé, et que la situation de la totalité du chemin soit réglée, ce qui pourrait avoir comme conséquence la reprise de l'accès à l'une des propriétés à la charge de la commune. Une étude complémentaire étant nécessaire, ce dossier sera étudié par la commission d'urbanisme et présenté lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

Cession terrain à Mme Pellon

Lecture est faite d'un courrier de Madame Pellon qui souhaite acquérir un délaissé d'environ 250 m² jouxtant sa propriété. Cette parcelle avait été cédée gracieusement par son père en 1993, la commune lui en conservant l'usufruit, charge à lui de l'entretenir. Madame Pellon propose de l'acquérir au prix de 10 000€ Les frais seront à la charge de l'acquéreur
Monsieur le Maire soumet au vote. Accord à l'unanimité du conseil municipal.

Mise en place de la nouvelle Communauté de Communes

L'arrêté du Préfet du 29 avril 2013 portant fusion des 4 communautés de communes étant notifié, il convient de délibérer pour fixer la composition du conseil communautaire, le nom et le siège de la nouvelle communauté.

Les maires ont choisi le nom de « communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées », son siège social est fixé : 1277 Route de Crêtes 69480 Anse.

La répartition des sièges au Conseil Communautaire a été fixée à l'amiable à 57 délégués ; Soit pour Civrieux : 1 titulaire, 1 suppléant.

Monsieur le Maire soumet au vote : accord à l'unanimité

Prêt achat et aménagement parking sur terrain M. Ragon

Comme prévu au budget 2013, il a été décidé d'acquérir le terrain des Consorts Ragon, rue de l'Eglise, pour y aménager un parking.

Le coût total de cette opération pourrait être financé par un emprunt de 250 000€ Différents établissements bancaires ont été consultés et la Caisse d'Epargne, offre le meilleur taux fixe PEC (prêt à date d'échéance choisie), à savoir : 2.94 sur 10 ans.

Monsieur le maire soumet au vote : Accord à l'unanimité.

Protection sociale du Personnel communal

Il avait été confié au Centre de gestion la procédure de mise en concurrence entre les différents organismes proposant de la protection sociale aussi bien pour la complémentaire santé que prévoyance. Cette procédure a fait émerger des offres au meilleur rapport qualité prix garantissant la solidarité familiale, ainsi que la meilleure réponse aux besoins très diversifiés des agents. Une convention de participation avec la MNT pour les risques Santé et prévoyance, a été conclue pour une durée de 6 ans.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver cette convention et de fixer la participation financière de la commune, qui pourrait être de 30€ par agent pour le risque santé et 10€ par agent pour le risque prévoyance, pour les agents choisissant d'adhérer au contrat conclus dans le cadre de cette convention de participation du CDG 69.

Cette proposition a été approuvée à l'unanimité par le comité technique paritaire du centre de gestion.

Il soumet au vote. Accord à l'unanimité du conseil municipal

Modification du régime indemnitaire

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été alloué à la secrétaire, lors de sa nomination au grade d'attaché, l'indemnité d'exercice de missions des préfectures, correspondant à son grade. Suite à l'arrêté ministériel du 9 février 2011 les membres du cadre d'emplois des attachés sont éligibles à la prime de fonction et de résultats, en substitution de l'IEMP.

Monsieur le Maire propose d'instaurer cette prime composée de 2 parts cumulables, l'une liée aux fonctions, l'autre liée aux résultats, conformément au décret n° 2008-1533 du 22 décembre 2008 avec les coefficients minimum et maximum, fixés dans le décret, date d'effet au 1/07/2013.

Cette proposition a été approuvée à l'unanimité par le comité technique paritaire du centre de gestion.

Il soumet au vote ; accord à l'unanimité

Contrat RPC restaurant scolaire

Le marché passé avec la Sté RPC arrive à échéance au 31 août 2013 ; compte tenu de l'incertitude avec la réforme des rythmes scolaires et des élections municipales en 2014, Monsieur le Maire propose de reconduire d'un an, par avenant le contrat avec la Sté RPC ; il indique que le prix du repas reste inchangé, à savoir 2.45€TTC.

Monsieur le Maire soumet au vote. Accord à l'unanimité.

Le contrat sera reconduit pour 1 année par avenant.

Subventions GSC

Au budget 2013, il a été alloué une subvention de 5 080€ au GSC ; il convient de la répartir entre chaque association adhérente aux GSC, à savoir :

Tennis, Fustall, Bing Bang Club, Tarrot, CATT, Team Synchronos, Hand, Boules, 564€ chacune et le reste au GSC, soit 568€

Monsieur le Maire soumet au vote. Accord à l'unanimité.

Demande de subvention Foot en salle

Cette association organise la fête des enfants le 8 juin et sollicite l'aide de la commune pour participer aux dépenses engendrées par cette manifestation et plus précisément une participation pour la présence d'une ferme pédagogique. Etant donné, qu'un prix d'entrée pour les enfants avait été fixé, le conseil municipal par 1 abstention et 11 contre, ne souhaite pas allouer de subvention.

Compte rendu Commission d'urbanisme

- Réunions du 2 mai et 23 mai 2013

Procédure en cours

- Mur construit en zone PPRI Mme Ecochard : Sur décision du TA ce mur devait être démolé, une partie seulement l'a été ; un nouveau procès-verbal de constatation a été rédigé, et un délai est donné pour mise en conformité totale.

- Restaurant SCI GAMIN 2 : les travaux réalisés ne respectent pas le permis de construire, sur plusieurs points, notamment le stationnement ; il convient que ce propriétaire se mette en conformité, afin que le restaurant puisse ouvrir dans les délais convenus.
- : Deux requêtes ont été déposées au Tribunal Administratif de Lyon à l'encontre d'un permis de Construire. Conformément à la délibération du conseil municipal du 27 mars 2008, le Maire est chargé par délégation du conseil municipal de défendre les actions intentées contre la commune.

Festif Mont d'Or-Azergues

Ce comité a été dissout, et les fonds d'un montant de 670.57€ ont été remis à l'association VA (Volontaires pour les Autistes)

Recrutement ASVP

Une vingtaine de candidature ont été reçue, le choix s'est porté sur un candidat ayant 5 ans d'expériences en auxiliaire de police, et d'une pratique confirmée pour tous les problèmes de sécurité. Il prendra ses fonctions le 21 juin 2013.

Inauguration Salle des Fêtes

Samedi 13 juillet 2013 – Monsieur le Maire indique le déroulement de cette cérémonie, suivie du traditionnel feu d'artifice.

Réunion des Maires au SDIS

Michel Mercier, Président du Service Département d'Incendie et de Secours du Rhône, a convoqué 9 communes au sujet du projet de regroupement et de construction des casernes de pompiers. Chaque maire s'est vu remettre un état des interventions et des disponibilités par casernes. Il a été proposé d'ici 3 ans, la construction de 2 casernes, avec pour objectif un effectif de 40 à 50 Sapeurs Pompiers Volontaires par casernes, environ 500 interventions par an et une équipe de JSP sur place. L'une des casernes serait située entre Chazay et Lozanne, à laquelle nous pourrions être rattachés et l'autre située entre Anse et Lucenay.

Questions diverses

Un élu fait remarquer qu'il y a des arbres qui poussent sur la digue du Bassin de Grand Val ; Voir avec le Syndicat Mixte Beaujolais Azergues qui a assuré la construction du Bassin, s'il y a nécessité à enlever ces arbres.

La séance est levée à 22h20.